

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 18/09/2020

REFERENCE : MINSANTE N°160

OBJET : AUGMENTATION DES ENVOIS RÉGULIERS AUX ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DE GANTS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'épidémie de Covid19, l'Etat a soutenu les acteurs du monde médical et médico-social dans leur approvisionnement en masques et équipements de protection individuelle (EPI).

A ce jour, une forte tension d'approvisionnement persiste sur les gants en nitrile et en vinyle. Compte tenu des arrivages massifs de gants achetés par Santé Publique France à la demande de la Direction Générale de la Santé, il est prévu d'intensifier les distributions hebdomadaires de gants qui sont mises en place depuis la fin du mois de juillet.

A ce jour, une distribution nationale de 30 millions de gants est envisagée, a minima pendant les 3 prochaines semaines (S39, S40 et S41).

Comme pour les précédents envois, le volume national de gants distribuables est contingenté par région, selon les recommandations d'utilisation telles que préconisées par les sociétés savantes et ventilé en fonction du périmètre desservi par les établissements supports de GHT.

Une concertation est engagée, comme chaque semaine, avec votre agence régionale de santé pour la répartition des dotations. Afin de ne pas obérer les capacités de stockage des établissements, il est demandé au correspondant logistique en ARS de se rapprocher des établissements supports de GHT pour évaluer toute problématique de stockage ou tout besoin de modulation de la dotation totale d'EPI (masques chirurgicaux, masques FFP2, gants, surblouses, tabliers). Les besoins seront pris en compte chaque semaine.

Il est à noter que les très grandes tailles (XL) ne sont pas encore disponibles dans le stock détenu par l'Etat.

Par ailleurs, une distribution de gants au-delà de la S41 est actuellement à l'étude.

Les demandes de réassort urgent sont toujours possibles en cas de tension ne laissant pas la possibilité d'attendre les réassorts hebdomadaires, en précisant les quantités souhaitées, l'adresse de livraison et les coordonnées de la personne référente à contacter.

Le plafond de ces réassorts urgents est multiplié par deux durant les 3 prochaines semaines (S39, S40, S41).

Pr. Jérôme Salomon

Katia Julienne

Directeur Général de la Santé

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Signé